

Après l'identification initiale d'une commotion cérébrale soupçonnée

Les procédures de cette section doivent être suivies si les **autres signes de commotion cérébrale** ou les **autres symptômes de commotion cérébrale** sont observés ou signalés, ou si l'élève ne répond pas correctement à toutes les questions de la **vérification rapide du fonctionnement de la mémoire**.

Réponse du membre du personnel enseignant/entraîneur

- Ne permettez pas à l'élève de reprendre l'activité, la joute ou l'entraînement pour le reste de la journée, même si l'élève affirme se sentir mieux.
- L'élève ne doit pas être laissé seul jusqu'à l'arrivée du parent/tuteur/gardien de l'enfant.
- Communiquez avec le parent/tuteur/gardien de l'enfant de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour les informer :
 - de l'incident;
 - des signes et symptômes déclarés d'une commotion cérébrale et les résultats de la vérification rapide du fonctionnement de la mémoire (consultez le **Modèle d'outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale**);
 - que l'élève doit être accompagné jusqu'à la maison par un adulte responsable;
 - que l'élève doit faire l'objet urgemment d'une évaluation médicale (dès que possible le jour même) effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne. Envoyez un **formulaire d'examen médical pour une commotion cérébrale** aux parents/tuteurs/gardiens de l'enfant.
- Surveillez et documentez tout changement chez l'élève. Si les signes et symptômes s'aggravent, composez le 911.

- Consultez le formulaire de rapport d'incident de votre conseil pour connaître les procédures de documentation.
- N'administrez aucun médicament (sauf si l'élève requiert un médicament pour une autre affection médicale, par exemple, insuline pour l'élève diabétique, inhalateur pour l'asthme).
- L'élève ne doit pas conduire un véhicule à moteur.

Renseignements à fournir aux parents/tuteurs/gardiens de l'enfant

- Un outil de reconnaissance d'une commotion cérébrale soupçonnée.
- L'élève doit faire l'objet urgemment d'une évaluation médicale (dès que possible le jour même) effectuée par un médecin ou une infirmière praticienne (consultez le Modèle d'un formulaire d'examen médical pour une commotion cérébrale).
- L'élève doit être accompagné jusqu'à la maison par un adulte responsable.
- L'élève ne doit pas être laissé seul.
- Les parents/tuteurs/gardiens de l'enfant doivent communiquer les résultats de l'évaluation médicale à la direction d'école (c'est-à-dire, l'élève a subi ou n'a pas subi une commotion cérébrale diagnostiquée) avant que l'élève retourne à l'école (consultez le Modèle d'un formulaire d'examen médical pour une commotion cérébrale).

Responsabilités de la direction d'école

La direction d'école doit informer tout le personnel scolaire (par exemple, titulaires de classe, membres du personnel enseignant d'éducation physique, surveillants des activités intra-muros, entraîneurs) et les bénévoles (avant de communiquer avec les bénévoles, il faut consulter le protocole du conseil scolaire concernant le partage de renseignements sur les élèves) qui travaillent avec l'élève que l'élève ne doit pas participer aux leçons ou aux activités physiques avant que le parent/tuteur/gardien de l'enfant communique les résultats de l'évaluation médicale à la direction d'école (consultez le Modèle d'un formulaire d'examen médical pour une commotion cérébrale).